

de prendre la parole et m'ont laissé trop peu de temps pour présenter mes commentaires. Comme je n'ai que peu de temps et afin qu'il n'existe aucune équivoque sur ma position au sujet de la présente mesure, permettez-moi de dire que je me propose de voter contre ce bill.

Je félicite le député pour sa persévérance à présenter ce genre de mesure législative à la Chambre, car, à mon avis, c'est le genre de mesure que nous devrions aborder. Cependant, j'aurais été plus heureux, je crois, si elle avait été présentée sous forme d'une motion comportant les idées que le député désire préconiser; ainsi, au lieu de déférer le bill au comité permanent de la justice et des questions juridiques, nous aurions en réalité discuté un avis de motion pour ensuite faire des recommandations au gouvernement.

Je crois, tout comme le député, qu'un commissaire à l'administration aurait un rôle à jouer sur le plan fédéral. A l'instar du député de Greenwood (M. Brewin), je pense qu'il y a peut-être un vide à combler du côté fédéral, où les droits des particuliers ne sont pas suffisamment sauvegardés. Un ombudsman pourrait sûrement jouer un rôle de ce côté.

On s'est peut-être trop efforcé, dans l'étude de ce bill, de lui trouver un titulaire. Sur ce point, je ne suis pas de l'avis du député: cette fonction ne devrait pas être confiée à l'auditeur général. Le député a réussi à nous servir quelques commentaires peu charitables sur l'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'auditeur général et j'ajoute, pour les fins du compte rendu, que pour moi, l'auditeur général doit être entièrement indépendant et remplir ses fonctions sans aucune entrave, comme à l'heure actuelle.

La mesure législative à l'étude aurait pu donner le même résultat, je pense, moyennant quelques léger changements. J'ai regretté qu'on ait retranché le bill relatif à l'Auditeur général, mais ce doit être pour une bonne raison. J'espère que le bill est simplement en veilleuse et non pas frappé de nullité. Comme je suis en faveur d'un auditeur général absolument indépendant, je me demande, comme le secrétaire parlementaire, si nous ne l'entraînerions pas dans le domaine de la politique et dans une voie à laquelle il n'est pas destiné et où il perdrait son indépendance.

Je crains, comme le secrétaire parlementaire, que nous ne diluions les obligations que nous pouvons avoir envers nos électeurs à titre de députés. Je suis certain que les députés, qui représentent chaque région de notre grand pays, sont en bien meilleure posture pour agir en qualité d'ombudsmans et pour combler le fossé que le député de Greenwood et moi-même discernons. Mais avec les facilités dont nous disposons actuellement, c'est impossible. Nous manquons de personnel, d'espace approprié dans les bureaux, et nous n'avons pas de rapports suffisants avec nos circonscriptions. Hélas, les sessions durent aujourd'hui de neuf à dix mois, selon les mesures législatives qui doivent être adoptées et, précisément pour cette raison, nous ne pouvons retourner dans nos circonscriptions aussi souvent que beaucoup d'entre nous le souhaiteraient.

En cours de session nous sommes souvent obligés de visiter nos circonscriptions uniquement pendant les fins

de semaine car c'est le seul moment où nous pouvons rencontrer nos électeurs. C'est pourquoi j'estime que les sessions devraient être divisées en trois ou quatre périodes afin que nous ayons trois ou quatre mois que nous pourrions consacrer au rôle que remplirait un ombudsman. Je désapprouve l'idée qu'un député puisse recevoir une plainte d'un électeur et doive déterminer s'il peut y donner suite ou la transmettre à un ombudsman. Il nous faut ensuite déterminer quel type de problèmes pourrait résoudre un ombudsman.

L'autre point faible est celui de l'ombudsman surchargé et demandant un personnel renforcé alors que 265 députés lui demanderaient constamment ce qu'il advient d'un problème précis. C'est un point faible qu'un député ait à déterminer si un grief doit être porté à l'attention de l'ombudsman comme le suggère ce bill. Pour citer M. Churchill: «Donnez-nous les outils et nous finirons le travail.» Nous pourrions certainement mieux faire ce travail qu'un fonctionnaire salarié et doté d'un titre de fantaisie comme le suggère ce bill.

Un ombudsman aurait son utilité mais ce rôle peut être parfaitement rempli par les députés. Cette tâche est actuellement assurée par des députés consciencieux et travailleurs mais nous pouvons faire un meilleur travail et j'espère qu'on nous en donnera l'occasion. Cela vaudra mieux que de créer une autre administration qui ne fera qu'augmenter la paperasserie.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'heure réservée aux initiatives parlementaires étant écoulée, je dois quitter maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LE CAPITAL AUTORISÉ, LES EMPRUNTS, LA RESPONSABILITÉ AUX TERMES DES CONTRATS EN COURS

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. MacEachen (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce): Que le bill C-184, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, mon bref exposé au sujet du bill sera sans prétention et modéré comme le sont d'ordinaire mes discours à la Chambre. Tout d'abord, je ne pense pas que le bill soit aussi simple qu'on l'ait dit. A mon avis, il renferme des propositions fort importantes. Je ne vais pas examiner en détail toutes les propositions car je ne suis pas autorisé à